

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les  
territoires et de la décentralisation

**Secrétariat Général**

**Direction des ressources humaines**

## **Décision du 16 décembre 2024 portant fermeture en 2025 des sites de l'administration centrale**

**NOR : PTDK2434346S**  
(Texte non paru au *Journal officiel*)

Vu l'article L621-8 du code de la fonction publique,

Vu l'article L. 3133-4 du Code du travail,

Vu l'article 4 du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne -temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature,

Vu le plan de sobriété énergétique de l'Etat du 6 octobre 2022,

Vu la circulaire relative au plan de sobriété de l'Etat du 10 novembre 2022,

Vu l'avis du comité social de l'administration centrale du 11 décembre 2024,

### **Décide**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les sites de l'administration centrale situés à Paris (hôtel de Roquelaure, Saint Germain) et à La Défense (Grande Arche paroi Sud, Tour Séquoia) seront fermés les :

- Vendredi 18 avril 2025,
- Vendredi 2 mai 2025,
- Vendredi 30 mai 2025,
- Lundi 10 novembre 2025,
- Vendredi 26 décembre 2025.

Pour le site de Saint-Germain, la fermeture ne s'appliquera qu'aux cabinets ministériels volontaires et le niveau d'activité des services support (bureau des cabinets, agents de la direction des affaires financières, de la direction du numérique et le Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité) sera adapté en conséquence sur décision des chefs de cabinet. La fermeture s'appliquera aux autres services.

**Article 2 :**

La cheffe de service achat soutien de la direction des affaires financières est chargée de l'application de la présente décision.

**Article 3 :**

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin Officiel*.

Fait le 16 décembre 2024

La directrice des ressources humaines

**Signé**

Anne DEBAR